LA BELLE.

LE PARAIT TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:
Mardi, 30 *Septembre* 1828.

☞ Nous ne savons vraiment à quoi attribuer la fatalité qui semble s'attacher à nos correspondances ; aucune administration de journal dans cette ville n'a fait peut-être plus de dépenses pour être bien servie, et nulle ne l'est plus mal. Le courrier de la Mobile arrive Dimanches, et nous apporte des journaux du Hâvre et de Paris du mois de Juin, que nos confrères de cette ville ont reçus depuis quinze jours ! Nous ne parlons pas d'une foule d'autres circonstances où nos journaux du Nord nous sont parvenus justement un courrier plus tard que ceux des autres, mais nous ferons remarquer que c'est à presque toujours en lieu lorsque quelques-uns de ces journaux contenaient quelque chose d'important. Cette fois il nous arrive encore quelque chose de bien remarquable : tôt ou tard, nous avons reçu nos liasses de Paris et du Hâvre jusqu'au 15 de Juillet, mais chose étrange ! la feuille du 5 de Paris, et les Nos. du Hâvre qui, comme celui-là, devaient contenir les détails de la fête du 4, célébrée à Paris par nos concitoyens, nous avons en vain fouillé et refouillé dans nos liasses pour les y trouver ! Est-ce que l'on voudrait adopter aux Etats-Unis les moyens de la congrégation de Loyola en France ? Est-ce que nous aurions quelques cabinets noirs ? Quoiqu'il en soit, déclarons hautement que l'*intérêt* et nos funestes dissentions politiques n'ont pas contribué du tout à améliorer la bonne foi parmi nous depuis quelques années.

FRANCE.

Nouvelle importante.

(Par les journaux anglais du 23 Juillet.)

Paris, 16 *Juillet* 1828.

On avait toujours pensé que le gouvernement français refusait de reconnaître les Etats de l'Amérique Méridionale par un sentiment de délicatesse envers l'Espagne, pendant que les troupes françaises occupaient les forteresses espagnoles. Du moins, telle était l'excuse constante de M. de Villèle, quand pour le décider à cet acte, on lui faisait entrevoir tout le bien qui devait en résulter pour le commerce français.

L'évacuation de Cadix n'a pas été plutôt résolue que le gouvernement français, agissant d'après ce principe, a nommé un homme très-distingué, M. Bièperne, pour se rendre immédiatement et successivement auprès de ces différens Etats afin d'y prendre les mesures nécessaires à l'établissement des relations diplomatiques ordinaires entre nations amies par *ministres accrédités*.

M. Bièperne est arrivé en Angleterre, et dans quelques jours il doit s'embarquer à Liverpool pour New-York d'où il doit se rendre à Mexico, et delà à Guatimala, dans la Colombie, au Perou, au Chili et à Buenos-Ayres.

L'Espagne continuera-t-elle à reculer une reconnaissance qui à chaque heure qu'elle est différée (qu'elle ait lieu à telle ou telle époque, et elle doit avoir lieu) est de moins de valeur aux yeux des Etats de l'Amérique Méridionale ? L'intérêt ne l'emportera-t-il pas sur la passion ?

Nous copions l'article suivant du *Journal des Débats* :

« La commission nommée pour examiner la proposition de M. Labbey de Pompières concernant l'accusation du dernier ministère, a fini son travail et a nommé pour son rapporteur M. Girod (de l'Ain). Nous pouvons donner comme positifs les détails suivans, de ce qui s'est passé dans le sein de la commission.—Il y a quelques jours que la plupart des membres paraissaient enclins à exprimer l'opinion que l'ensemble des actes du dernier ministère était tout-à-fait blamable, mais à déclarer en même tems qu'aucun de ces actes n'était de nature à constituer les crimes de haute trahison et de dilapidation. Sur la demande de ceux qui étaient opposés à cette opinion, une sorte d'enquête a eu lieu : plusieurs chefs des légions de l'ancienne garde nationale parisienne ont paru devant la commission. D'autres, particulièrement le duc de Reggio, le lieutenant général Coutard et M. de Léo Lévi, refusèrent par divers motifs de donner aucune espèce d'explication. La discussion s'éleva alors sur les nombreuses charges produites par M. Labbey de Pompières dans son discours. Beaucoup de ces allégations furent écartées par une majorité de 5 voix contre 4. Sur trois ou quatre autres charges, et principalement sur la destitution de la garde nationale, quatre des membres de la commission étaient pour la mise en accusation et voulaient qu'on en référât immédiatement à la chambre des Pairs : quatre autres pensaient qu'il n'y avait pas lieu à cette détermination ; un seul déclara qu'il n'était pas suffisamment informé, et insista pour que l'on obtint de la chambre des pouvoirs plus étendus. Cette opinion prévalut et fut adoptée par une majo

L'opinant a conclu en proposant un amendement d'après lequel une commission de censure serait établie pour l'examen des hommes de lettres attachés à la rédaction des journaux. Une fois admis et munis de la permission d'écrire, ces écrivains se trouveraient placés à l'abri des peines corporelles, et seraient dédommagés de celles qui pourraient être pécuniairement prononcées contr'eux.

Cet amendement excitera un vif intérêt, et pour des motifs opposés, lors de la discussion des articles.

M. le comte de la Bourdonnaye s'est élevé plus ouvertement contre la loi, dans un discours qui diffère peu du précédent et pour le fond et pour la forme.

Enfin, il paraît que M. le baron Pasquier a proclamé, dans une opinion fort remarquable, que la liberté de la presse est l'élément le plus vital de tout gouvernement représentatif ; qu'elle peut avoir ses inconvéniens, auxquels il est facile d'obvier légalement ; mais que sans elle la tyrannie du petit nombre ou de la multitude ne trouve point de résistance efficace ; que par elle, au contraire, et par elle seule, s'établissent le repos et la sécurité de tous.

Les exemples de l'Angleterre ont été, à ce qu'on prétend, invoqués par l'orateur à l'appui de ces hautes vérités, et il a été démontré que l'oppression qui a si longtemps pesé sur le peuple anglais, soit de la part de ses rois, soit de celle de ses parlemens, n'a cessé qu'après l'établissement de la liberté de la presse.

Ce discours a produit une vive impression sur la chambre.

La discussion est continuée à demain.

ANGLETERRE.

Le gouvernement anglais a envoyé un consul-général aux îles du Cap-Verd, sur le navire de l'état *la Medina*. En arrivant dans le Tage, vers le commencement de ce mois (Juillet), on manifesta le désir de le voir accréditer par la cour de Lisbonne. Don Miguel offrit de lui délivrer une commission, mais ne voulut la signer que comme Roi. Cette circonstance notiva l'opposition de notre consul-général à Lisbonne, et le consul-général du Cap-Verd partit avec ses lettres de créance de Londres seulement.

(*Extrait du* Sun.)

Nous apprenons d'une source authentique que Ferdinand d'Espagne a vivement sollicité notre gouvernement de reconnaître Don Miguel Roi de Portugal.

☞ Il n'y a là rien que de très-naturel, et c'est le cas de dire que ces messieurs *s'entendent comme larrons en foire*. On peut bien supposer aussi, sans sortir des possibles, que l'Angleterre se fait solliciter et qu'elle *cédera*, tant cette digne monarchie *constitutionnelle* est dévouée à la cause des peuples !

Plymouth, 18 *Juillet*

Le paquebot à vapeur de Belfaste, qui avait été affrété il y a trois semaines pour prendre à Falmouth et transporter dans leur pays un grand nombre de constitutionnels portugais, est arrivé ici avec 63 passagers portugais, au nombre desquels se trouvent le marquis de Palmella et son fils ainsi que Don Philippe son frère, le général Stubbs, le général Saldanha et sa dame, le comte de Villa-Flor, le comte de Tarpa, le comte de Sampaio, et son neveu, deux magistrats supérieurs, membres de la Junte provisoire d'Oporto, nommés Sampaio et Sermento ; les autres sont principalement des officiers de l'armée constitutionnelle.

GRECE.

(*Par les journaux Anglais.*)

Les journaux français de Dimanche (20 Juillet) nous informent que les turcs ont tenté dernièrement une attaque sur Samos, dans laquelle ils ont été défaits, principalement par la bravoure de l'Amiral Miaulis et de la flotte grecque. On leur a fait 1500 prisonniers, sans compter les tués et les blessés. Dans la Grèce continentale les Turcs ont aussi éprouvé des revers : ils ont été chassés d'Athènes et obligés de se réfugier dans l'Acropolis ; mais profitant de cette position élevée, ils dirigèrent avec tant d'effet leurs canons sur la ville, qu'ils obligèrent les Grecs à en abandonner la possession.

TURQUIE.

(*Par l'Angleterre.*)

(*Extrait de la Gazette de France du* 21 *Juillet.*)

Constantinople, 26 Juin.

Le gouvernement a appris l'entrée des Russes et leur progrès sur le territoire de l'empire, et paraît craindre beaucoup pour la tranquillité de la capitale dont la population ne connaît pas encore tous les dangers qui la menacent ; il est certain qu'elle ne montre plus aucune disposition à la guerre, et qu'en cas de l'approche de l'en-

Les tentatives du général Church sur Anatolico et Missolonghi n'ont pas réussi.—De trois vaisseaux partis de la Morée avec des malades et des blessés égyptiens un a été pris par la frégate russe *le Castor*.

— L'effet du Décret, qui ordonne que toute garnison qui se sera rendue soit mise à mort, semble être tel que nous le prédisions à l'époque où parut ce décret : nous disions que loin de servir la monarchie, il ferait que les soldats composant ces garnisons resteraient prisonniers de guerre ou adopteraient le pays de leurs vainqueurs et s'établiraient dans les états de leur domination. Notre hypothèse a déjà été presque réalisée : les braves qui défendirent si vaillamment Brahilow, ayant appris cet injuste et imprudent décret, et craignant qu'il ne fût exécuté contre eux, ont, dit-on, demandé la permission de rester prisonniers de guerre en Russie, demande qui (nous sommes surpris de l'apprendre) a été rejetée par le commandant russe qui aurait dû au contraire encourager la défection d'un corps aussi considérable de guerriers turcs éprouvés. Il ne faudrait pas être surpris que le Sultan, convaincu à la fin de son impuissance, se soumit aux conditions qui lui avaient été d'abord proposées, pour sauver sa capitale : et nous présumons assez de la haute délicatesse et de la grandeur d'âme de l'empereur Nicolas pour croire que ces conditions seraient encore les mêmes, quoique l'état des belligérans soit si différens.

— Le Sir-William Jolliffe, arrivé de Hambourg, a apporté des journaux de cette ville jusqu'au 20 : ils contiennent quelques nouvelles de Turquie assez importantes. L'armée, réunie à Andrinople est, dit-on, forte de 100,000 hommes. Tous les musulmans depuis l'âge de 14 ans jusqu'à 60 ont reçu l'ordre de prendre les armes.

EGYPTE.

Des lettres d'Alexandrie, du 28 Mai, annoncent qu'il n'est plus question du blocus de ce port, et que la frégate le Glascow était partie pour Malte depuis six jours. Il paraît que la politique de l'Angleterre à l'égard de l'Egypte a éprouvé quelque modification, à la suite, sans doute, de la recomposition du ministère anglais.

(*Précurseur de Lyon.*)

PORTUGAL.

Des lettres reçues à Paris annoncent que l'armée constitutionnelle qui a abandonné Oporto avait passé les frontières et était arrivée saine et sauve dans la Galice au nombre de 5500 hommes. Le général Egina, qui commande dans cette province, leur a fait mettre bas les armes et leur a accordé un mois de paie et de provisions : il les a informés en même tems qu'ils pourraient attendre où ils se trouvaient, la décision du gouvernement portugais à leur égard.

Don Miguel continue ses actes tyranniques : il a refusé d'élargir M. *J. M.* Doyle, et a fait arrêter un autre anglais, M. Young.

FEUILLETON.

NOUVELLE DECOUVERTE.

Le lieutenant Andrew Skene, R. N. a inventé de nouvelles roues de bateaux à vapeur qui n'offrant aucune résistance à l'eau, pourront, avec une force de 20 chevaux, imprimer au bateau qu'elles feront mouvoir une vélocité égale à celle que l'on obtiendrait aujourd'hui par la force de 1000 chevaux !! ces roues ont en outre l'avantage de troubler à peine l'eau ; et comme leur puissance d'action se modifiera d'après le plus ou moins de force qu'aura la vapeur, la rapidité qu'une haute pression les mettra à même de produire dépasse tout ce que l'on a cru jusquici dans le domaine du possible.

Découverte de nouveaux Brisans.—Le cap. Endicott, du navire *Suffolk*, de retour à New-York d'un voyage dans l'Inde, rapporte qu'étant à Sainte Hélène, on lui a signalé l'existence d'un banc de rochers à fleur d'eau, par les 48 d. sud, à l'Est du monument de lady Doukin (situé sur la ville du port Elizabeth, dans la baie d'Algoa, côte Sud de l'Afrique) à une distance de 7 à 8 lieues. Comme cet écueil se trouve sur le passage des navires qui reviennent de l'Inde, son existence ne saurait être trop connue.

Le même capitaine, dans son voyage d'aller en juin 1827, passa à la distance de deux ou trois milles d'un autre bas fond marqué par de forts brisans, mais que la direction du vent ne lui permit pas d'examiner de plus près. Le tems était clair, la mer unie, ce qui rendait plus remarquable le bris des lames qui se renouvelait de minute en minute ; les calculs les plus pe à la puissance dévastatrice ; et la lutte entre le principe qui crée et celui qui détruit, se maintient et se renouvelle sans cesse avec une apparente égalité d'avantages.

L'homme ne saurait donc espérer de se soustraire à la commune loi ; la jeunesse et la force ne lui offrent même aucune garantie contre l'atteinte mortelle ; l'enfance, la virilité, l'innocence et la beauté tombent ainsi que la vieillesse, à peine pleurés et presqu'aussitôt oubliés : telle est, hélas ! la vie ! et si nous imaginions un individu doué du privilège d'exister dans toute la vigueur de l'âge pendant un temps indéfini : que serait encore la vie ? Quel sentiment pénible et souvent déchirant n'éprouverions nous pas en ne voyant autour de nous que des objets auxquels nous serions destinés à survivre ! n'est-ce pas l'incertitude même de la durée de la vie qui en est le plus grand bienfait ? Si nous savions que l'enfant dont nous recevons les caresses, celui auquel nous prodiguons tous les soins de l'amour, tous les trésors de l'éducation, dont nous anticipons avec tant de plaisir les succès dans le monde, que nous considérons enfin comme destiné à faire la gloire et la consolation de nos vieux jours, doit nous être enlevé à la fleur de l'âge, ne mourrions-nous pas nous mêmes de chagrin ; et si nous ne pouvions mourir ne détesterions-nous pas la vie ?

Bénissons donc la providence d'avoir, tout en nous cachant l'avenir, implanté dans nos cœurs l'espoir d'une meilleure vie, et permis à notre raison de nous convaincre qu'il est quelque chose en nous qui ne saurait périr. Pourquoi ces milliers de mondes qui roulent dans l'espace, et dont le plus grand nombre, d'après leurs dimensions connues, doit être habité par des êtres d'une nature infiniment supérieure à la nôtre, ne deviendraient-ils pas un jour notre demeure ? Qui sait si nous ne sommes point appelés à parcourir successivement tous les étages de ce magnifique et incommensurable édifice, pour arriver, après mille vies nouvelles, au dernier dégré de gloire et de bonheur ? Ce rêve est sans doute plus doux que tous ceux dont on berce notre enfance, et il est au moins aussi raisonnable.

Mais pourquoi chercher à créer des hypothèses, quand nous avons pour garant d'une autre vie l'autorité de Dieu même ? Il est vrai que le mystère de cette seconde existence ne nous est point entièrement voilé ; nous savons seulement qu'il y aura deux parts ; l'une pour les bons, l'autre pour les méchans, et que nous serons tous *jugés selon nos œuvres*. Voilà le type de la morale divine, et il n'est pas de philosophe qui hésitât à en adopter les conséquences.

Sachons donc supporter avec courage, espoir et confiance, les vicissitudes de cette vie passagère (car qu'est-ce que la plus longue existence comparée à l'éternité ? l'ombre du nuage qui traverse le vallon.) Employons en les momens de manière à être sans cesse prêts à paraître devant celui qui doit juger, non seulement nos actions, mais nos intentions. Consultons, dans le doute, ce guide si sûr dont la voix est toujours prête à répondre à celui qui l'interroge, notre conscience, et tâchons de mériter la brillante récompense promise à la vertu. R (*Phare*)

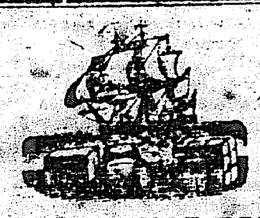

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Wood, de la Balise et de la Passe Sud-Ouest, avec le brick Franklin. Il a laissé l'Hercules à l'ancre à la Barre Sud-Est, et il n'y avait rien en vue d'aucun côté.

Brick Franklin, Norgrave, de Philadelphie en 18 jours à la Balise, à Whitall, Jaudon et Co. avec un chargement consigné à P Smith, J Hyde et Co, M Morgan et Co, J Hagan et Co. B Cadillan, Gottschalk et Reimers, J Fowler, D Mullony et Co, J Watson et Co, Rowe et Hullen, J. Millaudon, Woolf, P E Sorbée, G Vance, Meider Wilkins et Linton, B Lacoste, L Pilié, A Daniels J Labadie, J H Field, & Benoist, J Hagan et Co, J T Bauduc, Deblanc et Lavillebeuvre, J Mager, J Le Carpentier, C Byrne et autres.—Le Chester était prêt à partir pour ce port.

Bateau à vapeur Florida, Laurent, du Bayou-Sarah, avec 62 balles coton à Wilkins et Linton, 41 à J Hagan et Co, 49 à N et J Dick, 58 à M White, 56 à N Cox, 5 à A Fisk et Co, 1 à P Dubertrand. Passagers, MM. Flower, Hiriart, Relf, Feuchér, Timon, Gutree, Mossy, jne. Mordein, Walch, Welman, Laurento, et Lanreau.

Arrivé au Bassin

La goël. Hannah et Maria, de la Mobile, à J P Payson, avec du bois de charpente à B Clapp et co.

MEMORANDA.

Ventes Publiques.

Par J. Le Carpentier.

IL sera vendu Lundi 6 Octobre, à 4 heures précises de l'après midi, rue Royale, entre St. Louis et Conti—38 barriques vin rouge de Bordeaux. 30 Sept.

Par T. Mossy.

MARDI, 30 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après midi, dans les magasins de M. Labatut, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre :

66 barriques bon vin rouge de Bordeaux,
13 barriques vin blanc.
350 paniers huile d'olive superfine, venant de Bordeaux.

On annoncera les conditions. 27 sept.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Wm. Taylor tuteur des héritiers Herman, contre R. Weaver.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Vendredi 10 d'Octobre prochain, à 4 heures, dans la rue du Camp entre celle Julie et Girod, 150 Barils vides dernièrement reparés à neuf, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 sept L. DAUNOY, marshal

Vente par le Marshall.

EN vertu de plusieurs writs de fieri facias, à moi adressés par l'honorable F. Grima juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Vendredi 26 sept. à midi, au café de Howlett, situé au coin des rue St. Louis et Chartres, un Cabriolet et un Cheval gris—saisis à la poursuite de J. J. Buss, S. Relf & co. et autres.

17 sept. L. DAUNOY—Marshall.

VENTE PAR LE MARSHALL.

R. Martin vs. John Allison.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 16 Octobre prochain, à midi, au Café de Howlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, une MAISON et un TERRAIN &c. &c. situés au coin des rues Delord et St. Charles, faubourg Ste. Marie. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Ls. DAUNOY, marshall. 15 sept

CHIEN ARRET A DOUBLE NEZ VOLE' OU RETENU—Ce chien habitué à revenir de tous les points de la ville chez son maître a été volé le Samedi matin 27 Sept. ; il est marqueté de larges taches brunes, sur un fond blanc, et répond au nom de *Staro*.

Une récompense sera accordée à la personne qui le fera retrouver.

ANT MICHOUD.

Au coin de la rue Madison en face de la vieille Halle. 29 sept.

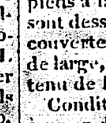

Les soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Tennessee, les articles suivants, qu'ils garantissent de bonne qualité :

1 caisse Essence d'anis	1 caisse cantharides
1 id. eau double de roses,	1 id. pois de Bourgogne
1 id. térébenthine de Venise,	1 id. racine de consoude
2 id. seringues d'enfans	1 id. suc de réglisse
1 id. scammonée d'Alep	1 id. poudre à encre, noire et rouge
1 id. Ipecacua. pulv.	1 id. sel tal rouge
1 id. idem en racine	1 id. bleu de Prusse
1 id. savon médicinal	1 id. Chrome Arsenical
1 id. savon transparent	1 id. graine de moutarde blanche
1 id. rhubarbe en racine	1 id. Arrow-Root
1 id. anis étoilé	1 id. Magnesie anglaise
1 id. colle de poisson	2 id. Camphre raf.
1000 liv. orge perlée	Vernis Copal.
Très-fraîche camomille	Baume de Copahu &c.

FORESTIER & C°.
29 sept. Pharmaciens Droguistes.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine fraîche étant aujourd'hui à de $5 25 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, QUARANTE-SIX onces de pain pour un escalin. Nlle. Orléans, 26 sept. 1828.

D. Prieur, Maire

27 sept

COUR DES PREUVES—Vendredi 17 Octobre 1828, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Hélène Lhomer, alias Lonaire, f. de c. l.—Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue Carondelet entre les rues Girod et Hevia, ayant 47 pieds de face sur 82 pieds de profondeur, ouvrant de 3 pieds à ladite profondeur, avec les édifices qui sont dessus, à l'exception d'une barraque en bois couverte en pieux, ayant 13 pieds de long sur 9 de large, appartenant à Louis Brugnier, qui sera tenu de l'enlever à la demande de l'acquéreur.

Conditions :—1-3 comptant, 1 3 à 6 mois et 1-3 à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, les frais d'acte de vente ainsi que les taxes de l'année courant à la charge de l'acquéreur.—Par ordre de la cour. 19 sept.

Chs. BLACHE—dép. rég. des tés.

AVIS—Les personnes qui ont pris des billets dans la LOTERIE du sieur Louis Pontif Petit, sont prévenues que leurs billets sont dus et payables dans le courant du présent mois : les individus qui voudront prendre des arrangements au sujet de leurs billets voudront bien se présenter à lui, au vieux Marché, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, et chez lui, faubourg de l'Annonciation, près de l'établissement de M. Barron, où on le trouvera depuis 2 heures P. M.